

Le multiplication des juridictions internationales.

Par **nioda.yoda**, le **25/03/2004 à 22:28**

Bonjour à toutes et à tous !!!!

Etant en maîtrise Droit Public, je m'adresse plus particulièrement à des étudiants en DEA voir en doctorat, même si j'accepterais bien sûr les contributions d'étudiants de maîtrise ou même d'année inférieure...

Voilà, l'intitulé de mon exposé est [size=150:12thfk84][color=red:12thfk84][b:12thfk84]"La multiplication des juridictions internationales"[/b:12thfk84][color:12thfk84][size:12thfk84] et je le présente vendredi prochain, le 2 avril, et je n'ai pas encore planché sur la question, alors si vous aviez une petite idée en tête, merci de me répondre !!!

Je compte sur vous !!!

Bien à vous, nioda.yoda[/color]

Par **Olivier**, le **25/03/2004 à 23:18**

Désolé de répondre brutalement, mais à force de toujours répéter la même chose on essaye de répondre vite :

<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=89>

Sinon juste pour info,, écrire en majuscules sur un forum = crier, je corrige donc le titre de ton sujet. Qui plus est, merci d'éviter le style SMS qui à la longue est très pénible à lire (dis toi que les modérateurs doivent tout lire.....)

Par **nioda.yoda**, le **26/03/2004 à 12:28**

Toutes mes excuses aux modérateurs du forum, je ne souhaitais pas mal faire en mettant une partie du titre en majuscules, mon objectif était seulement de mettre en évidence l'objet de mon message, conformément à ce que j'ai lu sur la Charte.

Je ne recommencerais plus je vous le promets !! lol !

@+++

Bien à vous, nioda.yoda

Par **jeeecy**, le **26/03/2004** à **14:42**

Bonjour

tout d'abord j'aurais une question

les juridictions internationales de ton sujet sont juste celles judiciaires ou elles incluent également celles arbitrales?

pour les juridictions judiciaires tu as les juridictions specialisees comme les differents tribunaux penaux pour les differents crimes contre l'humanite

tu as aussi des juridictions generales CJCE ou cour de l'ONU...

en regle generale il y a un developement des juridictions internationales du fait essentiellement de 2 causes :

- d'une part la mondialisation qui fait que de plus en plus de litiges internationaux naissent
- la generalisation des organisations internationales qui chacune dans leur domaine a une cour de justice pour que ses ideaux soient respectes

sinon apres tu as les cours arbitrales mais celles ci existent depuis un bon moment deja ; elles sont issues de la pratique pour eviter que les litiges arrivent devant des juridictions judiciaires et la encore chaque pays veut avoir sa cour d'où leur developpement; cependant il faut noter que ces cours n'ont pas un poids tres important au niveau de l'arbitrage car celles qui sont utilisees generalement sont les plus connues et reconnues (CCI Paris, celle de Londres, celle des Pays-Bas, celle de New-York...)

voila un debut de reponse

qu'en penses tu?

Jeeecy

Par **nioda.yoda**, le **26/03/2004** à **19:54**

Pour commencer, merci jeeecy pour ta contribution !

Le sujet est donc "La multiplication des [b:1m3mdm0x]juridictions[/b:1m3mdm0x] internationales", et ne concerne donc pas les tribunaux arbitraux.

En fait, comme je l'ai dit je n'ai pas encore vraiment planché sur le sujet mais je pense que la difficulté va être de trouver une problématique intéressante et pas bateau... Parce que bien sûr je pourrais partir d'une problématique telle que "L'accroissement constant des juridictions internationales ces vingt dernières années ne risque-t-il pas d'ajouter à la complexité du droit international ? Dans quelle mesure l'autorité de la CIJ est-elle atteinte ?"

Mais je ne pense pas que ce soit une problématique très intéressante, alors je vais attendre un peu d'avoir avancé dans mes recherches avant de vous re-solliciter de nouveau sur ce sujet...

En tout cas encore merci.

Bien à vous, nioda.yoda